

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 25 septembre 2023**

**Délibération n° 2023-1826**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Requalification de la Grande rue de la Guillotière, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchecoslovaques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Conseil du 25 septembre 2023****Délibération n° 2023-1826**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Requalification de la Grande rue de la Guillotière, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le réaménagement du tronçon de la Grande rue de la Guillotière, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques, est inscrit à la programmation pluri annuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Cet axe est important dans la morphologie urbaine de la ville. La Grande rue de la Guillotière débute Place Gabriel Péri, se prolonge après le boulevard des Tchécoslovaques et le pont de chemin de fer sous le nom de rue des Frères Lumières. Sa forme organique la rend notable par rapport à la trame plutôt orthogonale au nord du 7ème arrondissement. Parallèle au cours Gambetta, elle est moins empruntée par les voitures, surtout depuis sa réduction à une seule file de circulation, mais reste un axe structurant.

En effet, c'est une rue très animée avec de nombreux rez-de-chaussée actifs accueillant des services, des commerces et, notamment sur le tronçon faisant l'objet de la présente délibération, des restaurants et bars installant leurs terrasses sur l'espace public l'été. Très passante, des conflits d'usages entre piétons, cycles et voitures peuvent être régulièrement observés.

**II - Projet**

Le projet propose de requalifier cet axe structurant pour la ville et central pour le quartier. Il prévoit :

- la conservation d'une file de circulation voiture,
- un axe cyclable structurant,
- une végétalisation massive (avec une maximisation des surfaces désimperméabilisées) et des trottoirs larges.

Ce réaménagement devra changer l'ambiance parfois trop routière de la rue pour la rendre plus apaisée et végétale. Du fait du patrimoine historique bâti et paysager et, notamment, de la proximité du parc Sergent Blandan, le parti pris paysager devra être conçu en étroite collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France. Une déclaration préalable sera ainsi déposée préalablement à la réalisation des travaux.

Le projet comprend la requalification de la Grande rue de la Guillotière et la reprise des aménagements des 4 placettes situées le long de la rue, aux intersections avec les rues Garibaldi, Domer, Docteur Crestin et du boulevard des Tchécoslovaques. Il a fait l'objet d'une concertation qui s'est déroulée entre le 10 juin et le 10 juillet 2023, d'une réunion publique le 14 juin 2023, d'un atelier avec le conseil de quartier le 28 juin 2023 et d'un questionnaire en ligne sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Au vu des nombreux réseaux présents dans la rue et de la conservation des usages existants, le profil en travers de la rue sera composé comme suit :

- une large bande végétale au nord, plantée d'arbres et dans laquelle les eaux pluviales seront dirigées pour infiltration,
- une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée,
- une voie de circulation générale,
- une bande de stationnement et logistique au sud,
- 2 trottoirs de 2 m au minimum de chaque côté de la rue.

Les 4 placettes seront réaménagées de la manière suivante :

- placette Garibaldi : végétalisation massive, aménagement d'une placette apaisante,
- placette Domer : simplification et sécurisation du carrefour, aménagement d'un espace public de pause, réinstallation des terrasses des bars dans des proportions identiques à l'existant,
- placette Docteur Crestin : conservation des arbres existants et renforcement de la végétalisation, aménagement d'un espace public du quotidien,
- placette Tchécoslovaques : végétalisation de l'espace, installation d'usages (assises, etc.), sécurisation du carrefour.

### III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de requalification de la Grande rue de la Guillotière et de ses 4 placettes s'élève à la somme de 3 000 000 € TTC, répartis comme suit :

- frais d'études préalables et les études de maîtrise d'œuvre déjà financés à partir de l'autorisation de programme globale études : 200 000 € TTC,
- réalisation des travaux : 2 800 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation des travaux de requalification de la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet de requalification de la Grande rue de la Guillotière, entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale pour un montant de 2 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 400 000 € TTC de dépenses en 2024,
- 350 000 € TTC de dépenses en 2025,
- 50 000 € TTC de dépenses en 2026,

sur l'opération n°0P09O8987.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 200 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 26 septembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309709-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
---